

d'administration et de police, qui exclurait impitoyablement tout vestige de militarisme ou de nazisme, on pourrait réduire au minimum l'armée actuelle d'occupation. Une telle organisation est essentielle aux puissances d'occupation qui se trouvent privées d'une main-d'œuvre qui leur est absolument indispensable. A mon avis, ce qui importe plus que la présence de nombreuses troupes étrangères en Allemagne, c'est l'organisation d'un groupe choisi de civils de pays alliés capables d'aider à l'Allemagne à réorganiser son économie nationale et à réhabiliter le peuple allemand au point de vue éducatif et social.

Avant tout, il importe d'instituer un régime civil d'inspection et de réglementation dirigé par des hommes de science et des personnes hautement compétentes, afin qu'aucun secteur de la science ou de l'industrie allemande ne serve à la reconstruction d'un nouveau potentiel militaire. Les armées d'occupation que j'ai à l'esprit assureraient la sécurité, faciliteraient le rétablissement de l'Europe et seraient préférables à une occupation purement militaire. Je répète que les pays occupants, notamment la Grande-Bretagne et la France, qui manquent de main-d'œuvre, ne peuvent pas, à moins de nécessité absolue, maintenir de fortes armées en Allemagne.

Je n'ai pas le temps d'examiner le traité autrichien. L'honorable représentant de Peel (M. Graydon) a eu raison de dire que nous aurions pu présenter un mémoire plus important et que nous aurions peut-être pu le soumettre plus tôt. Il n'en reste pas moins que c'est le règlement avec l'Allemagne qui nous intéresse surtout, car c'est à la guerre avec le Reich allemand nous avons le plus activement participé. Nous sommes en faveur d'une Autriche indépendante, dont les frontières seraient établies d'après celles qui existaient avant l'*anschluss* de 1938.

J'ai cherché à souligner les points sur lesquels devraient insister davantage les propositions du Canada à la conférence de la paix. Nous sommes d'avis que notre continent, ou mieux tout l'hémisphère occidental, y compris le Canada, doit consentir à jouer un rôle de premier plan dans la reconstruction de l'Europe. C'est sous ce jour que doivent être considérés les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. A mon sens, ce sera peut-être un grand malheur que l'abandon des principes dont s'inspire l'UNRRA. Nous ne sommes pas à blâmer à cet égard, car le Canada a vivement insisté, à la récente réunion des Nations Unies, pour qu'on remplace au moins cet organisme de secours par un autre, de conception et de portée internationales.

Nous devrions continuer de préconiser cette idée. Fait peut-être encore plus grave, on

n'a pris jusqu'ici aucune disposition en vue de donner suite à la proposition que sir John Boyd Orr a formulée quant à l'établissement d'un conseil mondial des vivres. Puisque, de tous les pays du monde, le Canada est celui qui exporte le plus de blé, nous avons un intérêt légitime bien qu'un peu égoïste peut-être à l'établissement d'une réglementation mondiale des vivres qui puisse assurer un revenu suffisant aux producteurs en temps de surabondance ainsi que des prix raisonnables aux consommateurs pendant les périodes moins fréquentes de pénurie; l'alimentation du monde en général ne nous laisse pas non plus indifférents. Jusqu'ici, néanmoins, malgré les grands espoirs que nous avions entretenus, le fait que les nations ont négligé d'établir des organismes internationaux vraiment efficaces pour la livraison et la fourniture de denrées et d'équipement aux régions dévastées est non seulement décourageant, mais aussi préjudiciable au bien-être de l'humanité.

Bref, le Canada ne saurait se contenter d'exprimer ses vues sur les questions et les différends de l'heure présente. Je le répète, nous pouvons, par suite de la situation unique que nous nous sommes acquise durant la guerre parmi les puissances secondaires, battre la marche en nous déclarant de nouveau prêts à participer pleinement à la tâche qui consiste à aider les millions de réfugiés affamés d'Europe, à refaire leur existence et à relever l'économie des régions où le sort les aura placés. Tout cela présuppose, bien entendu, que nous reconnaissons que la paix et la prospérité, tout comme la guerre moderne et les souffrances qu'elle engendre, sont indivisibles.

Ainsi que le déclarait si bien l'article 32 du mémoire que le Canada a soumis aux suppléants spéciaux:

Pour parvenir, en fin de compte, à régler le problème de l'Allemagne et les autres problèmes mondiaux, il faut faire des Nations Unies un instrument efficace pour le maintien de la paix. Mais on n'y parviendra pas sans un certain abandon de la souveraineté nationale et l'institution ultime d'une forme de gouvernement mondial.

Nous approuvons de tout cœur cette conclusion.

M. SOLON E. LOW (Peace-River): J'ai l'intention d'être bref, monsieur l'Orateur, tout en apportant mon humble contribution au débat. Je désire également éviter de m'étendre sur les sujets que les deux orateurs qui m'ont précédé ont très bien traités. Je pourrais faire miennes la plupart de leurs remarques. J'estime surtout que l'exposé de d'honorable député de Peel (M. Graydon) est digne de mention. Je suis heureux que la Chambre des communes ait l'occasion de